

Passage télé de Benjamin Bayart sur la Loppsi

Vendredi dernier, Benjamin Bayart était invité au journal du soir de Public Sénat pour venir s'exprimer sur la loi Loppsi (dont les débats commencent aujourd'hui à l'Assemblée nationale et que l'on peut suivre par exemple sur Numérama).

Le récent et édifiant livre d'InLibroVeritas dont il est question dans l'interview est Confession d'un pédophile, l'impossible filtrage du web.



→ La vidéo au format webm

Transcript de l'intervention de Benjamin Bayart

La Chaîne Parlementaire – Journal de 22h – Vendredi 5 février 2010

(Transcript récupéré et modifié sur B2B : L'Blog à Birdy)

À partir de mardi, les députés entameront l'examen du projet de Loi d'Orientation de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, un nom à rallonge qui est en général résumé par le petit nom de Loppsi et pour en parler nous sommes avec Benjamin Bayart. Bonsoir.

Bonsoir,

Vous êtes expert en communication, président de FDN. C'est le plus ancien, j'ai lu, fournisseur d'accès Internet en France.

Oui.

Alors, la LOPPSI, pour la résumer, prévoit une mutualisation et une coopération entre les forces de sécurité, donc la police et la gendarmerie, et une modernisation de leurs

moyens, notamment en ayant recours aux nouvelles technologies pour être plus efficace, notamment contre la cybercriminalité. Mais cette loi inquiète les associations internautes qui la jugent liberticide. Pourquoi ?

Alors il faut comprendre que toute la loi n'inquiète pas les associations internautes. Elle est très longue je n'ai pas eu le temps de la lire en entier, alors que dieu sait que je passe énormément de temps sur les questions législatives.

Il y a une mesure précisément qui vous inquiète.

Il y a un article très précis qui nous pose problème, qui est l'article 4, tel qu'il était proposé et rédigé par le gouvernement. Il prévoyait que sur décret du ministère de l'Intérieur, les fournisseurs d'accès internet auraient obligation d'empêcher l'accès à certains sites Web, que la liste...

Lesquels, les sites pornographiques ?

Ce que prévoit le texte de loi ce sont les sites pédopornographiques. Mais ce que prévoit aussi le texte et ses conditions d'application évidentes, c'est que la liste des sites doit être secrète, sinon c'est un annuaire des sites pédoporno, c'est un truc inconcevable. Donc la liste est secrète, elle aurait été publiée par le ministère de l'Intérieur et je dois dire que censure secrète sur le ministère de la police, c'est quand même curieux dans un pays normalement démocratique. Ça c'était vraiment le point de départ tel que ça sortait vu par le gouvernement, visiblement les députés ont bien compris ce qu'il leur est arrivé dans l'affaire Hadopi, ils ont relu la décision du Conseil Constitutionnel...

Donc il y a eu un amendement.

Ils ont décidé qu'on ne pouvait pas filtrer Internet n'importe comment. Et pour le moment, dans l'état des discussions, on en

est a : y'aura un juge dans la boucle.

Donc ça, ça vous rassure ?

Donc c'est plutôt rassurant.

Mais c'est vrai que, quand même, Internet peut être un lieu de danger. Il y a la pédopornographie, y'a aussi les escroqueries, le terrorisme etc. Est ce qu'il ne faut pas instaurer des filtres ?

Instaurer des filtres, je sais pas. La bonne façon de comprendre ça c'est qu'Internet est un lieu public, et donc jouer sur les peurs, légitimes, les crimes abominables comme la pédopornographie, ca fait peur de manière légitime et logique. Mais jouer sur les peurs des gens pour instaurer un tout sécuritaire, c'est quelque chose de dangereux. Ça met en place des dérives qui sont malsaines. Internet est un lieu public comme les autres, il y a des pédophiles sur Internet exactement comme il y a des pédophiles dans la rue et on filtre pas la rue. On ne met pas un policier tous les trois mètres pour surveiller tout le monde. De la même manière, pour les mêmes raisons, cette tendance de fond qui est de vouloir contrôler Internet, dénote fondamentalement quelque chose d'assez précis, qui est que basiquement les hommes politiques n'ont pas bien compris ce qu'était Internet et qu'ils commencent par contre à comprendre un élément là-dedans : c'est que ça les gêne.

Mais il y a des moyens de contourner ce filtre par exemple ?

Oh oui, de manière très efficace et très simple. Il faut comprendre que les... il y a un livre qui est paru récemment aux éditions InLibroVeritas sur le sujet qui explique assez bien, y compris détaillé par des gens de la gendarmerie spécialisés dans le domaine, que le monde du pédoporno mafieux, business, etc, a déjà trois guerres d'avance sur ce genre de sujets là, et se diffuse indépendamment de ce qu'on sait faire de manière simple comme filtre.

Donc liberticide et inefficace, nous dites-vous ?

Donc particulièrement inefficace puisque lorsque l'on interroge la police et la gendarmerie sur le sujet, comme j'en ai eu l'occasion de le faire lors d'une réunion, petit un, il n'y a pas de sites pédos en France, ça c'est très clair, il y en a deux ou trois qui ouvrent temporairement tous les ans, fermés dans la semaine avec les gens derrière qui finissent en prison. Et surtout quand on leurs demande ce que ça a donné comme effet positif dans les pays où cela a été mis en place, par exemple en Australie, par exemple en Grande Bretagne, ils ne savent pas donner de chiffres. On leur demande quelle influence, en quoi est-ce que ça a fait baisser la délinquance, parce que c'est quand même ça le but. Réponse : néant.

Il n'y a pas d'efficacité prouvée. Merci beaucoup Benjamin Bayart d'être venu nous expliquer ce que vous redoutez dans cette loi.